

Liminaire des élu.es de Solidaires Finances Publiques sur les points à l'ordre du jour du CTL du 21 février 2019 (deuxième convocation)

1 : Avis du CTL sur l'amendement de l'évolution des emplois dans le cadre du projet de loi de finances pour 2019 : emploi de gardien concierge

Pour les élu.es de Solidaires Finances Publiques aucune suppression d'emploi n'est légitime tant à Beuret qu'à Banque ou ailleurs. Nous refusons de siéger lors des CTL emplois, car nous refusons de participer à une quelconque répartition des suppressions d'emplois. C'est pour cela que les élu.es de Solidaires Finances publiques quitteront la séance quand ce point sera examiné lors de ce CTL, nous reviendrons pour les autres sujets.

2 : Concernant la fusion des SPF

En préambule sur ce sujet **Solidaires Finances Publiques** vous rappelle que les projets de fusion sont de la responsabilité seule du DRFiP et que le CTL n'est qu'une instance de consultation. De fait, écrire dans votre présentation que « *A l'issue du CTL du 12 mai 2016, le projet de regroupement des 12 SPF parisiens actuels en 3 SPF a été adoptée* » est une information mensongère. S'il y a bien eu un avis consultatif du CTL, qui a été unanimement contre, c'est bien le DRFiP qui a acté ces fusions. Nous vous demandons donc de modifier ces propos.

Solidaires Finances Publiques déplore que sur ce nouveau projet, le CHSCT n'ait pas été consulté en amont, nous vous rappelons que cette instance existe toujours.

Sur le calendrier, le SPF1 sera créé juridiquement le 16 septembre 2019.

Dans vos documents de travail, il manque le calendrier des travaux de fusion et la date de fusion technique des bases informatiques (FIDJI, Téléactes et Hyposcan).

Encore une fois vous présentez un tableau idyllique des fusions : mutualisation des moyens, optimisation du fonctionnement des SPF, souplesse dans la prise des congés.

Solidaires Finances Publiques revendique que le droit à la libre disposition des congés soit appliqué dans l'ensemble des services de la DRFiP. Il est inquiétant que l'application d'un droit soit désormais conditionnée à une fusion. Pour notamment le SPF7, au vu des retards de traitement, il est consternant de voir qu'aucun audit et qu'aucune action n'ait été mis en place avant cette fusion pour aider les collègues.

De plus, au vu des remontées des services, nous réfutons que les fusions aient simplifié les prises de congés. À ce sujet, nous réitérons notre demande de bilan des fusions, ce que vous refusez depuis votre prise de fonction.

Sur le travail quotidien de services, vous écrivez :« *La fusion des SPF parisiens proposée ne modifiera pas, à ce stade, les habitudes de travail des agents.* » et « *La restructuration de service présentée n'implique pas de modification majeure et immédiate de l'implantation immobilière des structures du site.* »

Pour résumer votre présentation : rien ne change mais tout s'améliore ! Et la marmotte...

Solidaires Finances Publiques vous demande des précisions sur ce que vous entendez par « *à ce stade* » dans les modifications d'organisation du travail. De fait quand vont-elles changer et comment ? Quelle prise en compte des organisations différentes du travail sur les 12 SPF ? Les connaissez-vous ? Comment gérer des services de respectivement 42 et 48 collègues ? Comment faire des réunions de service avec des structures de cette taille ? De même pour les modifications de l'implantation qui ne sont ni majeures ni immédiates, qu'est-ce que cela signifie ? Quelle organisation avec un service réparti sur trois étages ?

Vous présentez dans vos documents la mise en place de groupe de travail pour cette fusion, pour selon vous, y associer les agentes et agents. **Solidaires Finances Publiques** revendique une véritable association de l'ensemble des agentes et agents. Nous prenons exemple de la fusion des SIP Charonne et Saint Fargeau, où ces groupes de travail ont eu lieu, mais les quelques collègues qui ont pu y assister n'ont aucunement été écoutés dans les modalités de fusion et d'organisation.

Cette absence de réelle consultation étant systématique dans les travaux de fusion, entre autre, nous exigeons qu'un assistant de prévention anime ces groupes de travail, et que l'ensemble des agentes et agents y soient associés.

Pour finir, **Solidaires Finances Publiques** s'inquiète de l'accélération des fusions voulu par la DG, dans une période où des transferts de missions et de postes vers Montargis se précisent.

Vous avez vous-même désigné le SPF comme une structure rentrant dans le cadre de la « géographie revisitée ». Il est de votre responsabilité d'avertir immédiatement les collègues du devenir de leur mission et de leur affectation.

3: Dispositif d'accès des notaires au fichier immobilier

Ce dispositif, selon vos documents, est d'ores et déjà mis en place puisque il est indiqué page 3 de vos documents que la bascule de l'ANF se fera à la mi-février. Une

question se pose, M le président, à quoi sert donc ce point à l'ordre du jour de ce comité technique local ?

Nous allons tout de même rappeler, même si à priori les questionnements, les avis des élu.es du personnel vous importe peu, que pour Solidaires Finances Publiques, l'accès des notaires au fichier immobilier c'est sans doute moderne mais pour nous c'est surtout mortifère quand en même temps est instauré un contrôle allégé en partenariat pour la publication des actes sous prétexte d'alléger les tâches des agentes et agents des SPF. Comme dans bien d'autres situations et services, après avoir privé de moyens les SPF sans jamais se préoccuper de la qualité du fichier et du sens de la mission et de ce qu'elle pourrait apporter à l'ensemble de la communauté professionnelle, et aussi aux agentes et agents qui l'exerce, vous faites le constat d'une charge de travail importante et sous prétexte améliorer les conditions de travail des personnels, vous ouvrez la porte à une privatisation rampante de la mission...une honte ! Mais sans doute également, un moyen supplémentaire pour délocaliser plus facilement les missions des SPF ou en tout cas ce qu'il en reste.

4: Les ponts naturels 2019

Concernant les congés obligatoires que vous appelez « ponts naturels » nous sommes évidemment opposés que les agentes et agents soient obligés de poser des congés, cela fait partie intégrante de notre bataille pour le respect des droits à congés.

Mais cette année, M. le président, peut-être que M. le directeur régional de Paris pourrait être généreux et donner une autorisation d'absence aux agentes et agents

Ce geste pourrait être fait par M le DRFIP 75 au vu de la « petite charge de travail » de l'ensemble des agentes et agents de Paris !

5 : Mise en place du dispositif « caisse sans numéraire »

Vous présentez ce dispositif sept jours avant la mise en place : sur ce sujet, nous notons que vous nous présentez en CTL le 21/02/2019 un dispositif qui sera mis en place le 01/03/2019. De fait, par ce délai extrêmement court, quelles que soient les réserves et propositions émises, vous avez d'ores et déjà décidé de ne pas les prendre en compte. Cela montre encore une fois votre peu de considération pour les représentantes et représentants du personnel et donc des agentes et agents.

Sur le bilan de l'expérimentation : votre bilan est basé sur une expérimentation sur deux SIP qui, par leur taille et leur public, ne sont pas représentatifs du tissu fiscal parisien. Par ailleurs, nous ne pouvons que déplorer encore une fois le manque d'informations communiquées dans les documents préparatoires : volume des reports, impact sur l'encaissement et décaissement, impact sur la responsabilité du poste comptable, paiements en numéraires concernant les SIE, etc.

De plus, les retours d'expérience des directions régionales et départementales des finances publiques mettent en avant des mécontentements ou des incompréhensions d'une partie des contribuables :

- *les usagers attachés et habitués au paiement en espèces, notamment en milieu*

rural et auprès de la population la plus âgée ;

- *· les usagers en situation d'interdit bancaire ou d'exclusion bancaire, ne disposant pas d'autres moyens de paiement ;*
- *· les usagers bénéficiaires d'aides attribuées notamment par les Conseils départementaux qui peuvent percevoir leurs aides en espèces jusqu'à 750 €, par exception au seuil de 300 € applicable également en dépenses. »*

Vous présentez ce dispositif comme une réponse à la réduction progressive des encaissements numéraires au guichet. C'est oublier un peu vite que la réduction des encaissements en numéraire est dû à un ensemble de mesures : baisse des seuils d'encaissement à 300 €, incitation voire obligation de paiement dématérialisé...

Malgré ces mesures, le transfert de certains paiements à des acteurs privés montrent bien que le paiement en numéraire répond toujours à un besoin d'une partie de la population. Il s'agit donc bien d'un désengagement d'une mission de service public, et non pas de la disparition d'un besoin.

Enfin, il n'y a eu aucune consultation des quatre nouveaux SIP concernés par le déport. L'ensemble de ces services sont actuellement fortement impactés par la surcharge de travail (qui n'est pas petite) liée au PAS, par les suppressions d'emplois, par la mise en place de l'accueil personnalisé sur RDV, et par une fusion pour le 17^e.

Pour Solidaires Finances Publiques, la solution n'est surtout pas dans toujours plus de désengagement de l'État. Elle n'est pas dans la « caisse sans numéraire ». Elle n'est pas dans la limitation du paiement en espèces. Elle n'est pas dans le recours à des organismes privés pour l'encaissement de créances publiques Vos solutions ne seront pas sans frais pour les contribuables, les redevables, les administrés.

Pour Solidaires Finances Publiques, la solution est dans le maintien et le développement d'un maillage dense de postes comptables garantissant à tout contribuable et à tout redevable un interlocuteur humain dans des structures de proximité physique, avec des agentes et agents de la DGFIP conscients de leur rôle de service public et qui connaissent leurs missions.